

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 11/05/2026

Date de la convocation :
05/05/2026
Date d'affichage :
05/05/2026

L'an 2026 et le 11 mai à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle des fêtes d'Eschbach sous la présidence de Marc BASTIAN, délégué titulaire.

Nombres de membres :
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 34

Elus présents :
Titulaires : Marc BASTIAN

MMES Peggy BALL, Nathalie CHANOIR, Lysiane DUDT, Marie-Claude FISLER, Monique MEYER, Nathalie SCHALL, Christelle SCHMITT, Céline STURM
MM Freddy CUNTZ, Laurent DEUTSCH, Philippe DUCROS, Marc FLORIAN, Alain FUCHS, Nicolas GUTHMULLER, Pierre HERRMANN, Patrick HOFFMANN, Roger ISEL, Cédric LEMAITRE, Edouard LIEBER, Guillaume PETER, Dominique PFEIFFER-RINIE, Sylvain ROYAL, Manuel SCHERRER, André SCHMITT, Stéphane SPEYSER, Christian TRAUTMANN, Hervé TRITSCHBERGER, Serge ZEIDLER.

Suppléants avec délégation vote :
MM Manuel KOEHL représente Jean-Yves JUNG, Jean-Charles ROS représente Dominique FERBACH,
Suppléants sans délégation vote :
MMES Anne HOLTZMANN, Marie-Agnès MEYER,
MM Christophe AMRHEIN, Ludovic JOTZ, Jacques ROCCHI, Marc SCHAEFFER, Valentin WOLFF.

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :
MME Anaïs NAGEL donne procuration à Cédric LEMAITRE,
MM. Dominique FERBACH est représenté par Jean-Charles ROS, Jean-Yves JUNG est représenté par Manuel KOEHL, Jean-Pierre MICHEL donne procuration à Nicolas GUTHMULLER, Dominique SCHNEIDER donne procuration à Sylvain ROYAL.

Elus suppléants excusés :
M. Jacky KELLER,

Elus absents :
Titulaires :
MM Jean-Louis KLIPFEL, Christophe SCHERTZ,
Suppléants :
MMES Angélique PFEIFFER, Sabrina WINCKEL
MM Olivier STUDER, David TREIBER

Secrétaire de séance : Mme Lysiane DUDT

Réf : 032.2026
Vote : A l'unanimité
Pour : 34
Contre : 0
Abstentions 0:
Mention exécutoire : Oui

032.2026 : Création et installation des instances obligatoires : Commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts, et notamment le I de l'article 1650A et l'article 1609 nonies C,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle gouvernance pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Vu le courrier de la DRFiP en date du 30/04/2026 sollicitant le président en vue du renouvellement de la commission intercommunale des impôts directs,

Considérant que les EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique doivent instituer une commission intercommunale des impôts directs composée du président de la communauté, ou un vice-président délégué, et de dix commissaires désignés par le directeur régional ou départemental des finances publiques ; qu'il appartient au conseil communautaire de dresser, sur proposition de ses communes membres, une liste de présentation des contribuables répondant aux conditions pour siéger en tant que commissaires ; que cette liste doit contenir quarante noms dont quatre domiciliés en dehors du périmètre du groupement ; que les contribuables proposés doivent remplir les conditions exigées au 1 de l'article 1650 A du code général des impôts,

Vu les propositions des communes membres portant sur la liste de présentation des contribuables répondant aux conditions pour siéger en tant que commissaires au sein de la commission intercommunale des impôts directs,

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte que la commission intercommunale des impôts directs (1650A du CGI, 346 et 346A de l'annexe III du CGI) est compétente notamment en matière de désignation des locaux d'activités économiques types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers, et chargée de rendre des avis sur les évaluations foncières des locaux visés à l'art 1498 proposées par l'administration fiscale, en lieu et place des commissions communales,**
- **De prendre acte de sa composition, fixée à 11 membres désignés par les services de l'Etat après proposition des communes membres, dont le président de la communauté de communes ou le vice-président en charge de l'économie,**
- **D'acter que les communes membres de la communauté de communes ont été sollicitées en vue de la fixation d'une liste de proposition de commissaires titulaires et suppléants, établie à partir de la liste des contribuables (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse),**
- **De soumettre au directeur départemental des finances une liste de 20 personnes titulaires et 20 personnes suppléantes, telle qu'annexée à la présente, établie à partir**

des propositions des communes membres, en vue de la fixation par le directeur départemental des finances de la liste des membres définitifs de cette commission,

Propositions des communes / CIID		
1	Biblisheim	M. Laurent DEUTSCH Mme Anne COXAM
2	Dieffenbach-lès-Wœrth	M. Mathieu LOGEL Mme Michèle ERNY
3	Durrenbach	Mme Astrid HUSS (hors CCSP) M. Claude WENDLING
4	Eschbach	M. Lionel DAENTZER M. Manuel SCHERRER
5	Forstheim	M. Guillaume PETER M. Thierry OTT
6	Frœschwiller	M. Claude FULLENWARTH Mme Caroline WEISSBACH (hors CCSP)
7	Goersdorf-Mitschdorf	M. Frédéric HARTMANN M. Fabrice MESSMER
8	Gunstett	M. Mickaël SCHEIBEL Mme Isabelle KOCHER-KAUTZMANN
9	Hegeney	M. Ludovic JOTZ M. Gérard WINKEL
10	Kutzenhausen	M. Marc FLORIAN M. Serge ZEIDLER
11	Lampertsloch	Mme Sophie THALMANN Mme Nadine SCHULER
12	Langensoultzbach	M. Philippe DUCROS M. Damien RUCH
13	Laubach	
14	Lembach-Mattstall	M. Christian TRAUTMANN Mme Marie-Claude FILSER
15	Lobsann	M. Manuel KOEHL Mme Cindy MEYER
16	Merkwiller-Pechelbronn	M. Dominique SCHNEIDER M. Jean-Pierre MICHEL
17	Morsbronn-les-Bains	Mme Lysane DUDT M. Marc SCHAEFER
18	Niedersteinbach	Mme Carole ARON (hors CCSP) M. Jean-Charles GUTHMULLER (Durrenbach)
19	Oberdorf-Spachbach	---
20	Obersteinbach	Mme Céline STURM M. Stéphane BRETON
21	Preuschkorf	M. Dominique PFEIFFER-RINIE M. Stéphane SPEYSER
22	Walbourg-Hinterfeld	---
23	Wingen	M. André SCHMITT M. Valentin WOLFF
24	Woerth	Mme Evelyne FORST M. Frédéric BERTRAND

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le



ID : 067-200013050-20260511-D_CC_032_2026-DE

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 18/05/2026

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le secrétaire de séance,
Mme Lysiane DUDT

Le président,
Marc BASTIAN